

FONCTIONNAIRES L'Hexagone compte plus d'agents publics que nombre de ses voisins européens, mais elle fait aussi moins appel aux sous-traitants privés.

La France est-elle suradministrée ?

La France n'est pas le paradis pour fonctionnaires que l'on se complait trop souvent à décrire. L'emploi public y est relativement important, c'est vrai, mais sans excès, note France Stratégie dans un récent rapport. En 2015, le taux d'administration hexagonal se situait à 88,5 %, c'est-à-dire que l'on comptait 88,5 fonctionnaires pour 1 000 habitants. C'est plus qu'au Royaume-Uni (79,4 %) ou qu'en Belgique (75,7 %), mais nettement moins qu'en Suède (138,1 %) ou qu'au Danemark (143,5 %) ou qu'en Norvège (158,8 %). Et ce taux a sensiblement diminué depuis vingt ans (94,1 % en 1995).

S'en tenir au seul niveau d'emploi dans les administrations publiques peut néanmoins être trompeur. Car d'un pays à l'autre, le périmètre de l'administration varie. Parfois, les missions de service public sont externalisées : elles sont réalisées par des personnes dont le contrat de travail est privé, mais qui sont tout de même financées par l'impôt. Ces salariés ne sont donc pas comptés dans le champ « emploi public » alors que leurs postes sont « solvabilisés » par la puissance publique. Les auteurs de l'étude de France Stratégie citent comme exemple l'Allemagne : le personnel hospitalier y est en général payé via des contrats privés passés par l'administration avec des fournisseurs de soins. Résultat : nos voisins d'outre-Rhin enregistrent un très faible niveau d'emplois publics dans la santé, alors que le système de soins y est aussi important qu'en France et qu'il est financé sur des deniers publics dans des proportions similaires.

Pour corriger ce biais, les auteurs privilégient un périmètre plus large : celui des services administrés, qui recouvre les secteurs ayant vocation à délivrer des services d'utilité

générale, que leur mode de gestion soit privé ou public. Avec cet indicateur, la France se situe dans une position moyenne : 123 %, proche du Royaume-Uni mais en deçà de l'Allemagne (voir graphique).

Si l'on s'intéresse aux dépenses publiques, le constat est similaire. Le niveau général de ces dépenses est élevé (57 % du PIB). Pas à cause des salaires des fonctionnaires - plu-

tôt modérés comparés aux autres pays -, mais davantage du fait de leur nombre. Quant aux frais de fonctionnement « hors personnel », ils sont bien moindres en France (5 % du PIB en 2015) qu'au Royaume-Uni (9 %). Cet écart traduit, là encore, un plus faible recours à la sous-traitance privée. Là où la France se distingue, c'est par le poids des prestations sociales. C'est le principal poste de la dépense publique (20 % du PIB, contre 15 % en Allemagne et 14 % au Royaume-Uni). Conclusion des auteurs : « La France apparaît ainsi plus socialisée qu'administrée. »

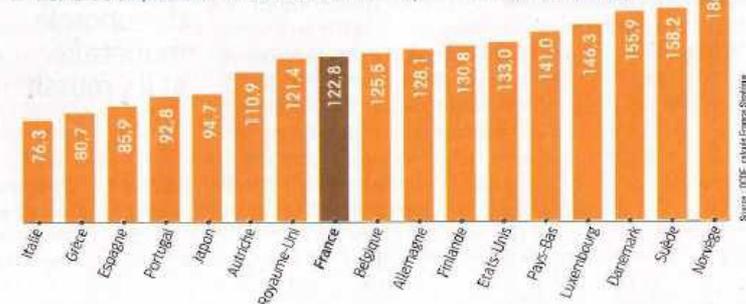
■ Laurent Jeanneau

en savoir plus >

► « Tableau de bord de l'emploi public. Situation de la France et comparaisons internationales », par Flore Deschard et Marie-Françoise Le Guilly, France Stratégie, décembre 2017.

SERVICES D'UTILITÉ GÉNÉRALE : LA FRANCE DANS LA MOYENNE

Nombre d'emplois dans les services administrés, pour 1 000 habitants, en 2015



L'actualité en bref

► **L'Islande et l'Allemagne se mobilisent contre les inégalités salariales entre femmes et hommes.** Depuis le 1^{er} janvier, la petite île de l'Atlantique Nord impose aux entreprises de plus de 25 salariés et aux administrations de décrocher un label, sous peine d'amende, attestant qu'à travail égal, femmes et hommes perçoivent le même salaire. L'obligation s'applique dès à présent pour les grands groupes, les plus petites entreprises ayant jusqu'en 2021 pour se mettre en conformité, afin de réduire un écart de salaire qui se chiffrait encore l'an passé à 16 %, au détriment des femmes. Outre-Rhin, le différentiel reste plus élevé. Les femmes gagnent en moyenne 20 % de moins que les hommes. Pour lutter contre cette inégalité, l'Allemagne s'est également dotée d'une loi. Depuis le 6 janvier, tout employé d'une entreprise de plus de 200 salariés peut deman-

der à la direction que lui soit communiqué le salaire moyen de six personnes de sexe opposé occupant le même poste.

► **Les troubles psychiques en hausse.** Sur 626 000 accidents du travail reconnus en 2016, 10 000 (touchant à 60 % des femmes) sont dus à des troubles psychiques (troubles anxieux, du sommeil, stress post-traumatique, dépression...), soit 1,6 % de l'ensemble (pour un coût de 230 millions d'euros), contre 1 % en 2011. 596 cas ont été également reconnus en maladies professionnelles, soit sept fois plus qu'il y a cinq ans. Le rapport de la branche accidents du travail/maladies professionnelles de l'assurance maladie qualifie cette hausse de préoccupante.

A consulter sur <https://tc.co/gshq>

Alter Eco D'autres études sur alternatives-économiques.fr dans la rubrique « En direct de la recherche »